



Vérification de la Conformité

Boostez vos exportations

Démontrez la conformité de vos produits



BOTSWANA

Standards (Compulsory Standards) Regulations (SCSR)



Shipping a World of Trust

**BUREAU
VERITAS**

CHAMP D'APPLICATION



PROGRAMME SCSR

Le Programme SCSR (Standards Compulsory Standards Regulations) établi en 2023 sous l'autorité du Ministère du Commerce et de l'Industrie stipule que les produits soumis au programme, importés au Botswana doivent être accompagnés d'un certificat de conformité.

Bureau Veritas a été mandaté pour émettre les certificats de conformité relatifs à ces produits.

Dans le cadre du Programme SCSR, Bureau Veritas effectue la vérification de conformité aux normes, les inspections physiques et/ou essais en laboratoire lorsque nécessaires, ainsi que l'émission du certificat dans le pays d'export avant expédition.

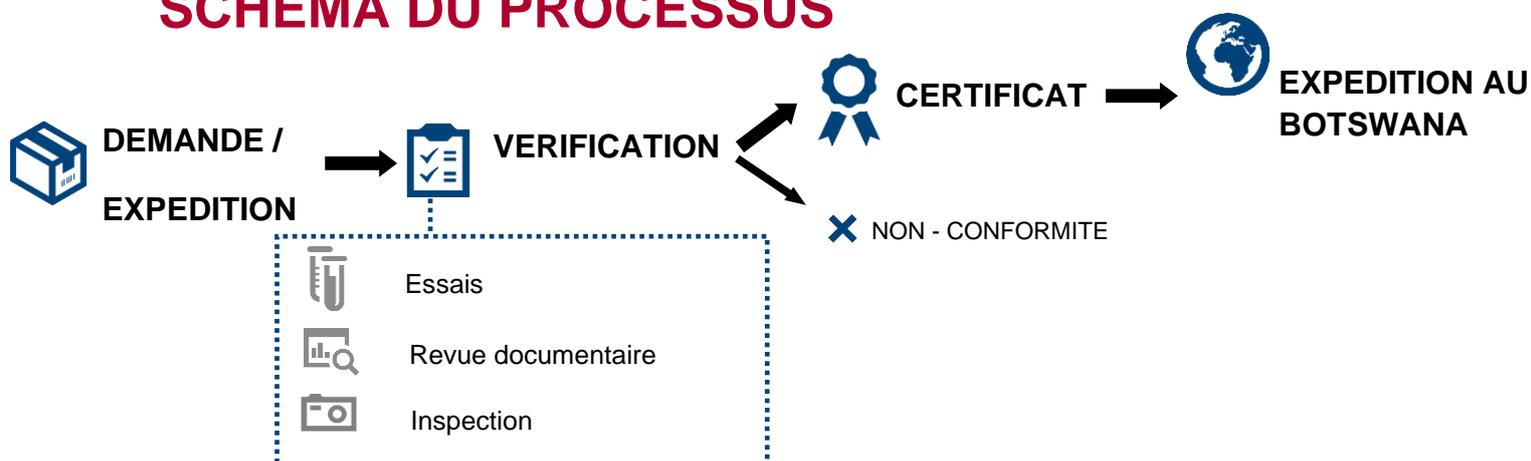
OBJECTIFS

- Réduction des produits dangereux et sous-standardisés importés au Botswana,
- Emission des certificats de conformité pour les produits soumis et exportés au Botswana avant expédition,
- Protection du consommateur et de l'industrie locale,
- Promotion de la Conformité.

Liste des produits soumis

- Produits pour la protection contre les incendies
- Alimentation et Agriculture
- Produits électriques
- Produits chimiques
- Produits automobiles (Pneus, verre de sécurité, etc.)
- Produits pour la construction

SCHEMA DU PROCESSUS



PROCEDURE



Etape 1 : Demande de Certificat de Conformité

L'exportateur envoie sa demande de certificat de conformité au contact local de Bureau Veritas (voir liste globale des contacts pour les programmes VOC) ou crée sa demande en ligne (Request For Certificate) sur <https://verigates.bureauveritas.com>. Cette demande doit comporter :

- La liste et la désignation des produits exportés, le nom et les coordonnées de l'exportateur et de l'importateur (facture pro-forma, crédit documentaire...),
- Les documents de conformité éventuellement disponibles pour les marchandises exportées (ex: Certificats tierce partie, rapports d'essais / d'analyses conformément aux normes applicables),
- Les certificats ISO 9001 du fabricant ou d'un autre système de management de la qualité tels que ISO 22000, ISO/TS16949, ISO13485...), le cas échéant,
- L'information concernant le lieu et la date prévisionnelle de disponibilité des marchandises pour permettre la réalisation de l'inspection physique avant expédition.

Etape 2 : Vérification documentaire / Essais

Bureau Veritas étudie toutes les informations transmises par l'exportateur et vérifie la conformité des produits importés par rapport aux exigences réglementaires du Botswana. Si nécessaire, des échantillons sont prélevés et des essais/analyses sont effectués en laboratoire.

Etape 3 : Inspection physique

Bureau Veritas vérifie :

- Les produits par rapport aux exigences techniques applicables,
- Les marchandises soumises à l'inspection par rapport à celles identifiées lors de la vérification documentaire,
- Que les marchandises correspondent à celles identifiées dans les documents de la transaction,
- Si nécessaire, l'inspecteur Bureau Veritas prélève des échantillons pour une évaluation complémentaire.

Etape 4 : Certificat de Conformité (CoC)

Bureau Veritas vérifie le rapport d'inspection par rapport aux documents fournis. Lorsque cette vérification finale est satisfaisante, le Certificat de Conformité sécurisé est émis, sinon, un Rapport de Non-conformité est délivré. Il est recommandé aux exportateurs de ne pas expédier la marchandise avant l'émission du Certificat.



Votre voie express pour le commerce international

Retrouvez tous les détails du Programme SCSR ainsi que la liste des contacts sur :

<http://verigates.bureauveritas.com>

Adressez vos requêtes à : conformity.zimbabwe@bureauveritas.com

Tél : +263 (4) 792 683 / +263 (4) 792 684

Tél : +263 772 596 570

More on <http://verigates.bureauveritas.com>